



PUY-DE-DÔME
LE DÉPARTEMENT

Affectation :

PSS
Direction Territoriale des Solidarités de Thiers
Maison des Solidarités d'Ambert

N° poste

Intitulé et Fonction

Assistant social polyvalent

Filière	Cat.	Cadre emplois	Grade
Sociale	A	Assistants territoriaux socio-	Assistant socio-éducatif
Type de contrat:			
Date de session :		25/03/2019	

1. Description

Prenant en compte la dimension territoriale dans l'action du service, sous l'autorité du Responsable de la Maison des Solidarités et dans le cadre de l'organisation arrêtée par le Conseil départemental, l'Assistant de Service Social Polyvalent doit aider toute personne en difficulté, sollicitant une intervention à retrouver ou à développer son autonomie de vie. Dans cette perspective, il doit assurer une écoute active des usagers, chercher avec eux à produire des solutions, les orienter vers les services les plus appropriés pour résoudre leurs problèmes et le cas échéant, assurer un accompagnement social individuel ou familial.

2. Missions et activités

- 1 - Réalisation d'un diagnostic social afin de pouvoir apporter les réponses les mieux adaptées aux situations des usagers
 - Entrer en relation avec la personne et recueillir les éléments permettant de rendre compréhensible à la personne, sa situation Informer la personne sur ses différents droits
 - Évaluer la situation en tenant compte des potentialités et de l'environnement de la personne
 - En fonction du diagnostic réalisé, activer, avec l'accord de la personne, les dispositifs (de prévention et protection de l'enfance et/ou de lutte contre les exclusions et d'insertion) à sa disposition ou/et orienter la personne vers d'autres services adaptés.
- 2 - Etablissement du plan d'action avec l'utilisateur et accompagnement social de l'utilisateur dans son projet personnel
 - Apporter une aide en fonction des ressources et de l'environnement propre à la personne
 - Élaborer avec la personne un plan d'action en coordonnant les différentes démarches
 - Évaluer régulièrement avec la personne les effets du plan d'action dans le cadre du développement de son autonomie
 - Apporter à ses collègues ou à sa hiérarchie, les éléments écrits susceptibles d'apporter un éclairage sur les décisions prises et ce, dans le respect du cadre institutionnel et de la réglementation en vigueur.
- 3 - Médiation
 - Participer à la régulation des situations de tensions ou de dysfonctionnements relatives aux situations dont il a la charge
 - Négocier pour les personnes auprès d'associations ou services
 - Participation à la conduite de projets de l'UT A partir d'un diagnostic, mettre en place des actions ou projets collectifs associant, dans la mesure du possible et dès la phase de diagnostic, les personnes concernées par le projet.
 - Analyser et évaluer les effets attendus par l'action
 - En accord avec sa hiérarchie, participer à des instances locales ou départementales de décision, de concertation ou de planification mises en place dans les domaines de compétences sociales du Conseil départemental
- 4 - Veille sociale, expertise et évaluation
 - Participer au recueil des informations sociales sur un secteur donné dans le respect des règles éthiques et déontologiques de la profession et des modalités de recueil définies par le Conseil départemental
 - Rédiger des rapports d'activité suivant les mêmes principes
 - Apporter un éclairage social sur les questions relevant de son domaine en vue de faire progresser les politiques sociales, tant sur le plan local que sur le plan départemental
 - Participer aux travaux d'études et de recherches destinés à améliorer la qualité du service rendu à l'utilisateur, ce dans un souci d'ajustement aux évolutions de la société
 - Contribuer à l'élaboration de documents à destination des partenaires locaux ou départementaux
- 5 - Formation des stagiaires AS
 - Utiliser les moyens proposés par l'Institution pour actualiser ses connaissances, avoir en permanence le recul nécessaire à ses fonctions et développer des compétences nécessaires à l'évolution de ses pratiques
 - Participer à la formation des stagiaires

3. Conditions de travail

NBI :

Fonction RIFSEEP: A4_3 - Travailleur social et médico-

Cotations de poste :

Permis exigés : Permis B – Véhicule personnel
indispensable

Formations / Diplôme D.E d'Assistant Social ou

requis : CESF ou Educateur
spécialisé

Expériences Prof.

Requises : Non

4. Habilitations et permis

Permis + :

Habilitations
communes :Habilitations
spécifiques :Salaires

- pour les titulaires : selon grille indiciaire
- pour les contractuels : salaire minimum -

Prime mensuelle 420€ / brut .

Prime annuelle 1960€ / Brut .

Candidature par Mail uniquement

Avant le 22 octobre 2021

rappeler référence : 2021.09.1043

courrier de motivation et CV à

Monsieur le Président du Conseil Départemental
du Puy de Dôme :

recrutement@puy-de-dome.fr

et copie à

madame silvestrini - cartier @puy-de-dome.fr

CONTACT : Mme SILVESTRINI CARTIER responsable MDS Ambert -
04 73 82 55 20